



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2013

L'an deux mil treize le douze mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2013

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé, JORDAN Hubert, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur BOURQUI Roger à Monsieur BECHEVET Patrick, Madame FRULEUX Anne-Marie à Monsieur JORDAN Hubert.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, FRULEUX Anne-Marie, EPRON Catherine, BOISSINOT Muriel et Messieurs, PERROUD Frédéric, DEVILLE François et ROUAULT Raphaël.

Monsieur JORDAN Hubert a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **REÇOIT** plusieurs informations et notamment des nouvelles de la convalescence de Roger BOURQUI.
- **EST INFORMÉ** par Monsieur le Maire des avancées des travaux du groupe de travail créé en vue de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Il présente le calendrier des travaux et indique que la principale difficulté dans ce dossier est l'opposition forte de l'ensemble de l'équipe pédagogique à l'application de la réforme dès Septembre 2013. Monsieur le Maire indique qu'il prendra sa décision définitive quant à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2013 après le conseil d'école du 26 mars et avant le 31 mars, délai imparti aux Maires pour se positionner sur la question. Le Maire souhaite à nouveau entendre l'ensemble des acteurs du dispositif afin de prendre les dispositions correspondant au mieux aux différents avis exprimés.
- **EST INVITE** à l'inauguration de l'Agence Postale Communale, qui se déroulera le vendredi 22 mars à 11h.
- **EST INFORMÉ** de l'avancée des travaux sur le marais de la Bossenot. Ce sentier d'interprétation financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2 000 devrait être inauguré dans le courant du mois d'avril à l'occasion de la semaine de l'eau et de la venue de représentants de la ville espagnole de Pego, partenaire de la Communauté de Communes des Collines du Léman dans le programme européen Commenius Regio. Le Conseil reçoit également des informations sur l'avancée des travaux d'installation de la Géoroute. Les élus sont également informés du lancement des travaux de réalisation des toilettes publiques. Au niveau intercommunal, le 27 mars sera mise en place la ludothèque itinérante prise en charge par la Communauté de Communes des Collines du Léman. Elle sera ensuite présente sur toutes les communes de la 3CL et reviendra donc régulièrement à Allinges. Cette expérience est un test qui sera poursuivi jusqu'en fin d'année scolaire.

- **RECOIT** des informations précises sur la mise en place des journées nationales de l'archéologie le 9 juin prochain, dont les châteaux des Allinges seront partie intégrante. En effet, dans le cadre d'un événement départemental intitulé « Monuments chemin faisant, à la découverte des châteaux de la Haute-Savoie », le site des châteaux pourra être visité gratuitement à 10h avec des guides du patrimoine. L'après-midi, un car venant d'Annecy proposera la visite des sites de Rovorée et d'Allinges pendant que les habitants du Chablais visiteront les sites de Saint Gervais et Faucigny. Par ailleurs, la plaquette annuelle « un été aux châteaux » sera bientôt éditée. Elle permettra, comme chaque année, de mettre en avant les différentes manifestations qui se dérouleront directement ou pas sur le site des Châteaux en 2013 (Allinges Autrefois, Art'llingeoise, Journée de l'archéologie, Médiéval'linges, Allingeoise, Journée Européennes du Patrimoine, Inauguration de la Géoroute, concerts, lectures, expositions).
- **EST INFORMÉ ET DEPLORE** les nombreux vandalismes à la déchetterie, mais également les cambriolages en recrudescence dans le Chablais. Une société de surveillance va intervenir sur place très prochainement.
- **EST INVITE** à la soirée parentalité organisée par la Communauté de Communes des Collines du Léman sur le thème « les enfants et la surconsommation » le mardi 26 mars à Cervens, ainsi qu'à la grande soirée de clôture du festival d'accordéon le 27 avril. Mme CHABOUD indique que le 25 mai à 20h30 sera organisé un concert de musique classique dans le cadre du partenariat avec Eurkasia. Le 8 juin un spectacle bouriate sera présenté à Evian.
- **PREND NOTE**, concernant le compte-rendu du conseil municipal du 19 Février, de la remarque de M. PILLOT relative à une petite faute de frappe, M. le Maire indique que celle-ci sera corrigée.
- **APPROUVE** le compte-rendu du 19 février à l'unanimité.
- **ENTEND** Mme BON qui s'interroge sur l'aide qu'apportera l'Etat dans le cas de la mise en œuvre des rythmes scolaires à la rentrée 2013. M. le Maire indique que celle-ci serait de 50€ par élève. Il ajoute avoir reçu les enseignants, qui se prononcent unanimement contre la mise en place de cette réforme dès 2013. M. PAILLET s'interroge également sur le coût de la réforme et considère qu'il serait bon de reporter d'un an sa mise en place. M. PILLOT pense que la commission extra-municipale créée permet d'associer des personnes qui sont en grande partie favorable à la réforme. Il souhaite qu'une place soit donnée à ceux qui y sont opposés. M. le Maire précise que les enseignants refusent de participer au groupe de travail afin de préparer la rentrée 2013 et posent en préalable à leur participation le report à la rentrée 2014. M. GASPARINI considère que les contours de l'organisation restent flous. M. le Maire rappelle que cette situation est normale, puisque tous les acteurs sont associés dans cette commission afin d'organiser ce nouveau temps scolaire. Pour M. JORDAN, la question qui reste posée, est de savoir si la semaine de quatre jours et demi s'inscrit en 2013 ou en 2014. Il constate que les associations semblent prêtes à aider pour 2013. Il estime que le fait que toute l'équipe pédagogique soit opposée à la mise en place en 2013 est effectivement problématique. M. le Maire considère que si 17 enseignants sont contre le projet, il sera difficile d'imposer la mise en place. Il souhaite qu'un dialogue plus approfondi soit conduit au sein de l'école, mais dit que le temps est compté. Pour sa part, il exprime sa volonté de poursuivre le travail permettant à l'ensemble des acteurs associatifs de s'exprimer. Il prendra la décision qui ira dans le sens de l'intérêt de l'enfant.
- **EXAMINE** les projets de budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes. Monsieur le Maire rappelle le travail mené par la commission des finances et distribue l'état de notification des bases et des taux d'impositions communaux reçu en fin de semaine qui confirme la fiabilité des prévisions réalisées sur les recettes à percevoir. Il indique, conformément à la volonté exprimée, que le budget a été réalisé en maintenant les taux d'imposition à leur niveau et en fixant l'objectif de stabiliser des dépenses de fonctionnement et de réduire la dette. Ces choix politiques permettent de conforter la bonne santé financière de la commune nécessaire avant d'engager la collectivité sur des

investissements lourds tels que la construction de l'extension de l'école et projets routiers. Il rappelle que la construction de ce budget prend en compte les orientations du débat budgétaire. M. le Maire indique que l'excédent global de clôture se porte à 963 733€, dont 883 053,88€ en fonctionnement et 80 675,17€ en Investissement. Il rappelle le principe des restes à réaliser et énonce les différentes dépenses figurant dans cette liste. Il engage la présentation générale du budget primitif qui prévoit 798 532,66€ au chapitre 011 charges à caractère général soit une stabilité des dépenses de ce chapitre depuis 2010, 973 707€ au chapitre 012 charges de personnel, qui prend en compte les impacts de la possible réforme des rythmes scolaires, 45 629,9€ au chapitre 014 atténuations de produits, prenant en compte la pénalité relative au manque de logements aidés et la participation de la commune au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, 459 090,80€ au chapitre 65 qui comporte les subventions aux associations, la participation au service d'incendie et de secours ainsi que la participation au SIBAT. Les charges d'intérêt, au chapitre 66, se fixeront 160 228,52€. Après la présentation des dépenses prévues par chapitre, M. le Maire expose une présentation par ligne de crédit. Concernant les crédits consacrés aux consommations énergétiques des bâtiments, Mme CHABOUD s'interroge sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux. Mme BILLAULT est en accord avec cette proposition. M. PHILIPPE considère que cette solution est à envisager avec précautions, notamment du fait de la durée de vie de ces panneaux, l'amortissement de ces équipements, sur leur recyclage et sur le gain à réaliser au final. Un débat s'engage et M. PILLOT estime qu'il est nécessaire de réaliser des audits sur les dépenses énergétiques. M. le Maire indique qu'il existe des gisements d'économies notamment sur l'éclairage public. Au sujet des fournitures scolaires, Mme BILLAULT s'interroge sur la procédure d'achats et souhaite savoir s'il existe un marché public dans ce domaine. M. le Maire indique qu'un travail est fait, mais que compte tenu de la complexité inhérente aux demandes très spécifiques des enseignants, un marché est difficile à organiser, mais confirme que chaque dépense est analysée pour la maîtriser au plus juste. Mme BILLAULT dit qu'il faut faire un marché public pour ce type de fournitures. Au sujet des charges de personnel, M. le Maire précise que celles-ci sont prévues pour assurer l'embauche de deux emplois d'avenir, qui ne sont pas pourvus aujourd'hui. Les crédits seront donc disponibles en cas de création. Il indique ensuite que les pénalités pour non-respect de l'article 55 de la loi SRU vont être reversées à l'Etablissement Public Foncier. Il indique que la pénalité de 33 362€ cette année risque, du fait des dispositions de la loi Duflot qui prévoit de multiplier la pénalité par 5, de passer à plus de 150 000€ dans les années futures. Il indique également que le coefficient multiplicateur annuel de la participation communale au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales évalué à 2,4 va engendrer une croissance exponentielle de cette dépense. Après cette présentation, il explique que la section de fonctionnement, en intégrant les écritures comptables, s'équilibre à 3 093 024,36€. Les recettes de fonctionnement estimées également à 3 093 024,36€ équilibreront le budget 2013. M.PHILIPPE propose de renouveler les coupes de bois l'année prochaine sur des secteurs déjà entretenus. M. PILLOT s'interroge sur l'état des locations actuellement réalisées par la commune. M. le Maire indique que deux appartements sont en location à l'école de la Chavanne, un appartement à l'école de Mésinges. La section d'investissement retrace quant à elle les projets votés dans le cadre du Débat d'orientations Budgétaires. Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 867 936,59€.

- **EXAMINE** le budget primitif du budget annexe « ateliers de la Genevière » qui s'équilibre à 10 124,75€ en fonctionnement et à 269 077,77€ en investissement. M. PILLOT s'interroge sur le financement des travaux sur le bâtiment. M. le Maire indique que les derniers travaux seront réalisés par la commune. Une fois l'ensemble des lots vendus soit par acquisition directe ou par extinction d'un crédit-bail, une copropriété sera créée et les propriétaires dont fait partie la commune financeront les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments.

EXAMINE le budget primitif du budget annexe « caveau » qui s'équilibre en fonctionnement à 5,99€ et en investissement à 62 040,17€.

- **APPROUVE** à l'unanimité les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes et la reprise anticipée des résultats du Compte Administratif pour ces trois budgets à l'unanimité.
- **APPROUVE** le maintien des taux communaux à hauteur de 12,23% pour la taxe d'habitation, de 9,85% pour le foncier bâti et de 39,67% pour le foncier non bâti.
- **ENTEND** l'exposé de M. le Maire concernant l'installation de containers semi enterrés à la Chavanne. Il indique que la haie de thuyas qui longe l'ancienne carrosserie est en mauvais état et occupe beaucoup de place. Aussi, il est proposé de raser cette haie et d'aligner les containers semi enterrés à cet emplacement d'autant plus que six unités couvrant l'ensemble des déchets seront installées. Cette gestion de l'espace permettra de créer des places supplémentaires de parking, notamment en vue de l'extension de l'école. M. GASPARINI s'interroge sur l'utilisation par le camion récupérateur du parking plutôt que de la petite voirie jouxtant l'ancienne carrosserie. M. le Maire indique que le chemin ne serait pas adapté. Mme CHABOUD s'inquiète de la proximité de ces équipements avec le nouvel espace jeune. M. le Maire considère que la proximité de cet équipement pourrait être un levier favorisant le respect de cet espace et la limitation des dépôts sauvages.
- **ENTEND** M.BERGERON s'interroger sur la bonne marche de l'activité paintball qui se déroule à Mésinges. Cette activité stocke de nombreux pneus et le chemin a été très abimé par les véhicules. M. le Maire indique qu'il va reprendre contact avec les organisateurs de l'activité pour leur demander de remettre le chemin communal en état et de mieux gérer leur lieu dévolue à cette activité.
- **ENTEND** Mme BILLAULT faire le compte-rendu de la commission d'appels d'offres du SIBAT visant à remplacer le mobilier urbain consacré aux arrêts de bus. Elle rapporte que 4 offres ont été reçues. Une présentation des mobiliers aura lieu le 21 mars. Une seconde commission d'appel d'offres aura lieu prochainement pour choisir le prestataire. M. PHILIPPE signale les bris de glace des abribus. M. le Maire indique avoir alerté la gendarmerie sur ce sujet. Mme DUMAS ajoute que même l'Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes est victime de ces vols et autres dégradations. Mme CHABOUD évoque la possibilité de mettre en place une police municipale. M. le Maire indique que celle-ci serait malheureusement impuissante face à ce type d'incivilité et qu'elle serait coûteuse pour les finances communales.
- **ENTEND** Mme SPECIA s'interroger sur les moyens de lutter contre la prolifération de panneaux publicitaires en bordure des routes départementales. Elle souhaite savoir s'il est possible de les limiter. M. le Maire indique que M. le Préfet souhaite interdire l'implantation abusive de tous les panneaux en bordure de voiries départementales et envisage de prendre des mesures adaptées pour éliminer un maximum de supports.
- **EST INVITE** par Mme DUMAS au concert du Chœur de Crimée le 28 mars à Orcier. Par ailleurs, la commission fête et culture se réunira le 18 mars à 19h30 à la Mairie afin de préparer les manifestations de printemps.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION